académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Landes

Entretien en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude
à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus.

Précisions à l'attention des candidats sur le déroulement de l'entretien

Une commission composée de deux inspecteurs de l'Education nationale et d'un directeur d'école auditionnera chaque candidat.

L'appréciation que formulera la commission sur l'aptitude à exercer de futures responsabilités de directeur d'école se fondera sur la prestation du candidat pendant l'entretien et sur l'examen de son dossier de candidature qui porte l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

L'entretien ne donne pas lieu à une vérification systématique de connaissances livresques. La commission n'attend pas des candidats une maîtrise infaillible des textes réglementaires et des réponses expertes aux questions qui leur seront posées. Les échanges avec la commission doivent permettre au candidat de montrer sa faculté à se projeter dans la fonction de directeur en mobilisant des capacités d'analyse et d'argumentation et en témoignant à cette occasion de l'éthique professionnelle requise pour exercer cette responsabilité.

Néanmoins une connaissance des évolutions récentes, des problèmes actuels, des grandes lignes et des principaux objectifs de la politique éducative nationale, académique et départementale est la bienvenue.
La consultation du dossier « Directeur d'école » sur le site éduscol du ministère de l'Education nationale est conseillée pour se préparer à l'entretien. (lien : http://eduscol.education.fr/pid31206/directeur-d-ecole.html)

1. Déroulement de l'entretien

L'entretien, d'une durée totale de 30 minutes environ, comportera deux parties :

a. Un exposé de 8 à 10 minutes (étude de cas)

Le candidat disposera dans un premier temps de 8 à 10 minutes pour répondre à une étude de cas dont il prendra connaissance au début de l'entretien et pouvant porter sur les domaines suivants :
- administration, réglementation, connaissance du système éducatif,
- relation avec les partenaires de l'école,
- animation de l'équipe, élaboration et conduite de projets,
- suivi du parcours et des résultats des élèves.

Le candidat analysera la situation présentée dans son contexte et argumentera les mesures qu'il prendrait, en qualité de directeur, pour résoudre le problème posé.

L'exposé conduira le candidat :
- à identifier la nature du ou des problèmes décrits,
- à caractériser le rôle de chacun des acteurs en fonction de sa position institutionnelle,
- à proposer une ou plusieurs hypothèses ou un ou plusieurs scénarios de résolution du problème posé, en référence aux textes.

L'exposé permettra à la commission d'apprécier chez le candidat :
- son aptitude à analyser avec pertinence les composantes d'une situation, à envisager une ou plusieurs solutions pertinentes, à anticiper le cas échéant d'éventuelles conséquences des choix suggérés ;
- sa capacité à se référer et à prendre appui sur les textes réglementaires relatifs à la situation à traiter

b. un entretien de 20 minutes

L'exposé sera suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes avec la commission, destiné à approfondir et à élargir les sujets abordés et permettra, par exemple :

- de revenir rapidement s'il y a lieu sur la situation exposée dans l'étude de cas ;
- de généraliser ensuite à partir du thème de la situation étudiée ;
- d'élargir les échanges à d'autres thèmes et domaines afin d'apprécier l'expérience et la connaissance du cadre institutionnel du candidat ;
- de solliciter la capacité de réflexion pédagogique du candidat.

2. Appréciation de la commission

L'exposé et l'entretien qui suivra seront l'occasion pour la commission d'évaluer chez le candidat :

➢ sa capacité à se projeter dans les fonctions de directeur dans ses aspects éthiques et dans son rôle pédagogique (animation et impulsion pédagogique), administratif, relationnel ;

➢ sa connaissance générale des textes officiels de référence concernant l'Education nationale ;

➢ sa connaissance de l'environnement de l'école et de ses partenaires ;

➢ sa capacité à analyser une situation professionnelle ;

➢ son aptitude à la relation, à la communication, au dialogue ;

➢ ses capacités d'expression, d'argumentation et d'écoute.

La commission remplira, pour chacun des candidats, une fiche d'appréciation dûment motivée et signée par chaque membre du jury. L'étude de cas proposée au candidat sera jointe au dossier. Les candidats recevront notification des décisions les concernant suite à la CAPD qui examinera les avis des commissions.